

Le secteur de la formation en sécurité privée

Public visé et Pré requis de la formation : Expérience en sécurité privée ou en formation professionnelle. Maîtrise du français (lu, écrit, parlé).

Durée : 2 jours

Heures : 14 h

Nombre maximum de places par session : 1

Prix : 300 € / pers.

Actions de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de : Comprendre le cadre réglementaire de la formation en sécurité privée. Identifier les obligations et responsabilités des organismes de formation en sécurité privée. Maîtriser le processus de certification et d'agrément des formations en sécurité privée. Concevoir et animer une formation adaptée aux exigences du secteur. Appliquer les bonnes pratiques pédagogiques et administratives dans un centre de formation.

SPÉCIALITÉ

Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

VALIDATION

Attestation de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Apports théoriques avec supports multimédias. Études de cas et analyse de situations réelles. Exercices pratiques de conception et d'animation de formation. Simulations et mises en situation pédagogiques.

QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Professionnel expérimenté en formation et en sécurité privée, titulaire des certifications requises

ÉVALUATION

Évaluation continue sous forme de questions-réponses et mises en pratique. Évaluation finale comprenant un QCM et une mise en situation pédagogique. Attestation de formation délivrée en cas de réussite.

Contenu pédagogique

Jour 1 : Le cadre réglementaire et organisationnel de la formation en sécurité privée (7 heures) Introduction à la formation en sécurité privée en France. Cadre légal et réglementaire (Code de la sécurité intérieure, arrêté du 1er juillet 2016, Qualiopi, RNCP). Rôle et missions des organismes de formation en sécurité privée. Agréments et certifications obligatoires. Les obligations des formateurs et des centres de formation. Étude de cas et retours d'expérience. Jour 2 : Conception et animation d'une formation en sécurité privée (7 heures) Élaboration d'un programme de formation conforme aux exigences légales. Techniques pédagogiques et animation de formations en sécurité privée. Évaluation des acquis des apprenants et validation des compétences. Gestion administrative et obligations de suivi des formations (dossiers, attestations, traçabilité). Qualité et amélioration continue en formation professionnelle (démarche Qualiopi). Mise en situation et exercices pratiques.